

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (n° 2520) (M. Jean-Paul Garraud, rapporteur)..... 2

Mardi

6 juillet 2010

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 75

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à 21 heures 15.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission procède, en application de l'article 88 du règlement, à l'examen des amendements au projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (n° 2520) (M. Jean-Paul Garraud, rapporteur).

Article 1^{er} : *Interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 18 et 3 de M. Daniel Garrigue et 7 et 8 de M. Jean-Pierre Decool.*

Article 2 : *Définition de la notion d'espace public et des exceptions à l'interdiction :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 4 de M. Daniel Garrigue, 20 de M. Bernard Debré, 5 de M. Daniel Garrigue et 19 de M. Bernard Debré.*

Article 3 : *Sanction de la violation de l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 6 de M. Daniel Garrigue et 9 de M. Jean-Pierre Decool.*

Article 4 (Sect. 1 *ter* [nouvelle], art. 225-4-10 [nouveau] du code pénal) : *Création d'un délit d'instigation à dissimuler son visage :*

*La Commission **adopte** l'amendement CL1 du rapporteur réintroduisant la notion d'abus de pouvoir parmi les comportements susceptibles d'être sanctionnés et limitant l'incrimination au cas où la dissimulation du visage est imposée en raison du sexe.*

*Puis la Commission **adopte** l'amendement rédactionnel CL2 du rapporteur.*

*Elle **repousse** ensuite les amendements n^{os} 22 de M. Bernard Debré, 2 de Mme Chantal Brunel et 21 de M. Bernard Debré.*

Après l'article 5 :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 15 de M. Jean Glavany.*

Après l'article 7 :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 1 de M. Jacques Myard.*

Titre :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 17 de M. Daniel Garrigue.*

*

* *

La séance est levée à 21 heures 25.



Membres présents ou excusés

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Réunion du mardi 6 juillet 2010 à 21 h 15

Présents. - M. Claude Bodin, M. Éric Ciotti, M. Jean-Paul Garraud, M. Guy Geoffroy, M. Charles-Ange Ginesy, M. Sébastien Huyghe, M. Jean-Luc Warsmann

Excusés. - Mme Delphine Batho, M. Guy Delcourt